

SEANCE DU 08/04/2019

Présents :

Mr GATELIER J-F.	Bourgmestre-Président ;
MM. LAMBERT B., DANVOYE D., DEPRET A., VANDROMME A.	Bourgmestres ;
MM DELAUW S., SOBRY O. , CORDIER G., LECUT T., M ^{mes} MATHIEU V., SOTTIAUX C., MM DOMER S., THIRY E., JACQUEMIN B., DUCOEUR M., CROWET F., DEMEULDRE A., PAQUET E., MONIN J-M. , M ^{me} MASSET M L., MM HIGNY A., MEUNIER J.	Conseillers ;
Mr MATON P.,	Chef de zone ;
Mme CANIVET C.	Secrétaire

LE CONSEIL DE POLICE,

SEANCE PUBLIQUE

Messieurs THIRY, MONIN et PAQUET sont excusés

1. Prestation de serment de Monsieur SOBRY.

Ce point est reporté à la prochaine séance.

2. Procès-verbal de la séance du 01/02/19.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2019 est approuvé à l'unanimité.

3. Modification du cadre opérationnel.

Notre cadre opérationnel actuel prévoit 13 emplois de Cadre Moyen.

Le Chef de zone fait part au Conseil qu'un Inspecteur Principal suit actuellement la formation de Commissaire durant un an.

Afin de pallier à ce problème d'effectif, il est proposé au Conseil de police d'ajouter un emploi de Cadre Moyen au cadre opérationnel.

Ce point a été soumis en concertation syndicale ce jour.

Il est précisé que lorsque le membre du personnel aura terminé sa formation de Commissaire, ce dernier ne sera pas remplacé.

A l'unanimité, le Conseil décide de modifier le cadre opérationnel comme suit :

1 CDP- 3 CP – **14** INPP – 52 INP – 6 AGP.

4. Ouverture à la mobilité 19-02 d'un emploi de Cadre Moyen au service Intervention.

Faisant suite au point précédent et les formalités devant être terminées pour le 12 avril 2019, il est proposé au Conseil l'ouverture à la mobilité d'un emploi de Cadre Moyen au service Intervention.

Ce point a été soumis en concertation syndicale ce jour.

A l'unanimité, le Conseil décide l'ouverture à la mobilité d'un emploi de Cadre Moyen au service Intervention avec la Commission de sélection suivante :

- * Président : Chef de Corps
- * Assesseurs : CP Intervention
INPP Directeur Intervention
- * Suppléants : CP Proximité (Assesseur)
INPP Intervention Nord (Assesseur)
- * Secrétaire : désigné par le Chef de Corps

Il ne s'agit pas d'un emploi pour lequel une priorité est accordée aux « anciens bruxellois ». Une réserve de recrutement sera prévue pour une fonctionnalité équivalente jusqu'au second cycle de mobilité qui suivra.

5. Pondération de fonction emploi de niveau A.

Il est fait part au Conseil de police que notre zone ne dispose plus de Directeur du Personnel et de la Logistique depuis juin 2017.

Lors du prochain Conseil de police, il sera proposé l'ouverture à la mobilité d'un emploi de niveau A afin d'exercer cette fonction.

Avant de procéder à cette ouverture d'emploi, il est obligatoire de pondérer la fonction suivant le système défini par l'AM du 05 juin 2007.

Monsieur DANVOYE entre en séance.

Pour ce faire, il y a lieu de déterminer les critères d'encadrement et de contribution qui sont expliqués par le Chef de zone. Le résultat obtenu détermine le classement de la fonction de niveau A.

Le résultat obtenu pour l'emploi dont question est la classe A2. Cette proposition sera soumise à la Direction du Personnel pour avis.

Ce point a été soumis en concertation syndicale ce jour.

A l'unanimité, le Conseil décide d'attribuer la classe 2 pour la fonction de Directeur du Personnel et de la Logistique de niveau A.

6. Déclassement de patrimoine.

Il est proposé au Conseil le déclassement des véhicules suivants :

- Skoda Octavia RS immatriculé 1UKR216 de fin 2018 indiquant 600 Km au compteur. Après analyse, il appert que ce véhicule n'est pas adapté pour nos services (obligation de formation) ;
- Peugeot 2017 immatriculé 1AWY628 de 2011 indiquant 30.000 Km au compteur (très peu utilisé et non adapté au service).

A l'unanimité, le Conseil décide le déclassement des véhicules repris ci-dessus et charge le Collège de leur liquidation.

7. Ouverture en urgence d'un emploi CALog au sein de la zone de niveau C au grade d'Assistant.

Suite à une erreur commise par le service des pensions, un membre du personnel CALog sera mis à la pension au 01/05/2019 au lieu du 01/05/2020.

Afin de procéder à son remplacement, il est proposé au Conseil de police d'ouvrir en urgence un emploi de niveau C temps plein au grade d'Assistant au sein de la zone de police pour une durée d'un an.

Cet emploi sera annoncé sur le site Web WWW.jobpol.be de la Direction du personnel et du recrutement et le nombre de candidatures sera limité aux dix premières.

Suite à la désignation du membre du personnel, la zone sera dans l'obligation d'ouvrir cet emploi à la mobilité qui suit la désignation.

A l'unanimité, le Conseil décide l'ouverture en urgence d'un emploi de niveau C au grade d'Assistant à temps plein pour une durée d'un an avec la Commission de sélection suivante :

- Président : CP Intervention
- Assesseurs : CP Proximité ZP Germinalt
DPL ZP Germinalt
- Secrétaire : désigné par le Chef de Corps

8. Ouverture à la mobilité 19-02 de deux emplois de Cadre de Base au service Intervention.

Un INP du service Intervention a été désigné au service Proximité de notre zone de police et un autre fera mobilité au 01/05/19.

Afin de pourvoir au remplacement de ces deux membres du personnel en Intervention et les formalités devant être terminées pour le 12/04/19, le Collège a décidé en date du 15/03/19 l'ouverture à la mobilité 19-02 de deux INP au service Intervention avec la Commission de sélection suivante : Chef de Corps – CP Proximité (CP Intervention) – Directeur Intervention (INPP Intervention Nord).

Une réserve de recrutement est prévue pour une fonctionnalité équivalente jusqu'au second cycle de mobilité qui suivra.

Il est demandé au Conseil de ratifier cette décision.

A l'unanimité, le Conseil ratifie la décision du Collège de police en date du 15/03/19 décidant l'ouverture à la mobilité de deux emplois de Cadre de Base au service Intervention.

9. Mobilité 19-02 – Ouverture d'un emploi de Cadre de Base supplémentaire au service Intervention.

Un INP du service Intervention a été mis à la pension au 01/04/2019 pour inaptitude à titre définitif. Afin de pourvoir à son remplacement et les formalités devant être terminées pour le 12/04/19, il est proposé au Conseil l'ouverture à la mobilité 19-02 d'un emploi supplémentaire de Cadre de Base au service Intervention.

A l'unanimité, le Conseil décide l'ouverture à la mobilité d'un emploi supplémentaire de Cadre de Base au service Intervention avec la Commission de sélection suivante :

- * Président : Chef de Corps
- * Assesseurs : CP Proximité
INPP Directeur Intervention
- * Suppléants : CP Intervention (Assesseur)
INPP Intervention Nord (Assesseur)
- * Secrétaire : désigné par le Chef de Corps

Il ne s'agit pas d'un emploi pour lequel une priorité est accordée aux « anciens bruxellois ». Une réserve de recrutement sera prévue pour une fonctionnalité équivalente jusqu'au second cycle de mobilité qui suivra.

10. Approbation du budget 2019 par Monsieur le Gouverneur.

Le budget 2019 a été approuvé par Monsieur le Gouverneur en date du 12 février 2019.

PAR LE CONSEIL,

La Secrétaire,

CANIVET C.

Le Bourgmestre,

GATELIER J-F.